



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 13 février 2022

### **La Suisse décide enfin de protéger ses enfants et ses jeunes contre la publicité pour le tabac !**

**Le peuple suisse s'est exprimé en faveur de l'initiative « Enfants sans tabac » avec plus de 55 % de voix en faveur. Le Comité d'initiative et les nombreuses organisations porteuses se réjouissent que les Suisses et les Suissesses soient favorables à cette étape majeure dans la prévention et remercie le peuple et les cantons pour ce résultat sans équivoque. L'une des mesures les plus efficaces pour la protection des enfants et des jeunes contre le tabac en Suisse peut enfin être ancrée dans la loi. Il incombe à présent au Conseil fédéral et au Parlement de mettre celle-ci en œuvre rapidement.**

Les restrictions publicitaires acceptées lors de la votation populaire constituent un pas décisif dans la prévention du tabagisme. La majorité des fumeurs et fumeuses ont commencé à consommer du tabac avant leurs 18 ans, risquant à long terme de développer une dépendance et de tomber malade. Avec l'initiative « Enfants sans tabac », les chances d'empêcher les jeunes de se mettre à fumer augmentent. Le tabagisme entraîne chaque année 9500 décès évitables et il est incontestablement le principal facteur de risque pour un grand nombre de maladies chroniques. Il est prouvé que la publicité pour le tabac a un fort impact sur les personnes mineures. Nul ne conteste l'interdiction de la vente des produits du tabac aux moins de 18 ans. Il est par conséquent logique que ce groupe d'âge ne soit plus la cible de la publicité pour le tabac.

Le résultat sans équivoque de la votation est un signal fort envoyé au Conseil fédéral et au Parlement : la protection de la santé et en particulier de celle de nos enfants doit clairement l'emporter sur les intérêts particuliers de l'économie.

#### **Une mise en œuvre rapide dans la loi sur les produits est demandée**

En acceptant l'initiative populaire, la Suisse fait enfin un pas important supplémentaire en matière de prévention du tabagisme. Il revient à présent au Conseil fédéral et au Parlement de respecter la volonté du peuple et d'édicter les dispositions sans délai. Les auteurs de l'initiative ont déjà soumis une proposition de mise en œuvre. La disposition concernant la promotion de la santé des enfants et des jeunes (art. 41 al. 1, let. g Cst.) peut dès aujourd'hui être satisfaite sans base légale supplémentaire dans le cadre des stratégies du Conseil fédéral existantes.

L'interdiction, pour les produits du tabac, de toute forme de publicité qui atteint les enfants et les jeunes (art. 118, al. 2, let. b Cst.) peut être transposée dans la nouvelle loi sur les produits du tabac. Les organisations porteuses de l'initiative populaire suivront de près le processus et veilleront, le cas échéant, à ce que la volonté du peuple soit respectée.



## **Merci aux nombreux soutiens**

Lors des débats sur la loi sur les produits du tabac au Parlement, la demande en faveur d'une protection efficace de la jeunesse est malheureusement restée lettre morte malgré un large soutien de l'ensemble du corps médical, des grandes organisations de la santé, ainsi que de plusieurs associations pour la jeunesse et le sport, pour la prévention des addictions, et de nombreuses autres organisations. La campagne de votation a montré de manière d'autant plus évidente, à quel point un grand nombre de personnes en Suisse soutient cette revendication et s'engage personnellement pour cette cause. Nous les en remercions. « Un grand MERCI à toutes celles et tous ceux qui en votant OUI et en s'impliquant ont soutenu notre revendication de permettre à nos enfants de se développer sainement et de les préserver de la publicité pour le tabac à l'avenir. Il est impressionnant de voir qu'une majorité de Suisses et de Suissesses est favorable à cette étape majeure dans la prévention ! Je tiens également à remercier toutes les organisations à but non lucratif qui se sont engagées activement en faveur de notre cause et qui continueront à le faire », se réjouit Hans Stöckli, conseiller aux États et président de l'association de soutien à l'initiative « Enfants sans tabac ».

### **Coalition des organisations porteuses de l'initiative populaire « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac »**

L'initiative « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac » est soutenue par les grandes organisations de la santé, en particulier la Ligue suisse contre le cancer, la Ligue pulmonaire, mfe Médecins de famille et de l'enfance Suisse, la fondation Addiction Suisse, la FMH, l'Alliance pour la santé en Suisse, l'Association suisse des droguistes, la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse, pédiatrie suisse, des médecins pneumologues et des cardiologues, sans oublier le Conseil suisse des activités de jeunesse et la Croix-Bleue. Swiss Olympic, le Dachverband Lehrerinnen und Lehrer Schweiz et son pendant romand, le Syndicat des enseignant-e-s romand-e-s SER, ainsi que le Collège de médecine de premier recours ont également rallié les défenseurs de l'initiative.

[www.enfantssanstabac.ch](http://www.enfantssanstabac.ch)